



# CONVENTION DE PARTENARIAT

## CAFES « LIONS ALZHEIMER »

Entre :

. **L'Association LIONS ALZHEIMER**, dont le Siège Social se situe 295, rue Sait Jacques – 75005 – PARIS, représentée par son Président, le Dr Jacques MARTIN, d'une part,

Et :

. **Le club Lions de .....**, représenté par son/sa Président(e) en exercice, d'autre part

Le Club ayant émis le souhait de créer un café Lions Alzheimer dans sa commune,

Lions Alzheimer encourageant et soutenant les Clubs dans cette action, pour la mise en place de rencontres permettant de réunir les aidants pour échanger sur un thème relatif à la maladie : gestion du stress, aménagement du logement, nutrition, évolution de la maladie, protection de la personne en perte d'autonomie (ses biens, sa personne) l'accueil de jour – ses avantages pour le malade et son aidant, préparation de l'entrée en EHPAD etc...

**L'Association LIONS ALZHEIMER s'engage à mettre à disposition du Club les éléments suivants :**

. L'utilisation du nom « CAFE LIONS ALZHEIMER »

. Un roll-up « Café Lions Alzheimer »

. Le versement de 100 € afin de permettre au Club la mise en place des moyens de communication pour la tenue de son premier café.

**De son côté, le Club s'engage à communiquer sur les différentes actions de Lions Alzheimer.**

Fait à Paris, le .....

..... \*

Pour Lions Alzheimer

Dr Jacques MARTIN

Pour le Club de

Le/la président(e)

- Document à remplir par le club et à retourner par mail à [martindomus@orange.fr](mailto:martindomus@orange.fr)